



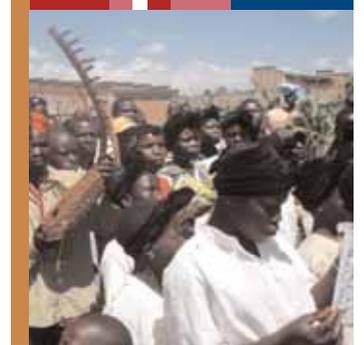
**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIDS-WU-02/09_Fra

La CPI semaine après semaine

23 septembre 2009 #2



Situation en République centrafricaine

Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance.

Affaire Bemba

Le 18 septembre 2009, la Présidence de la Cour pénale internationale a **constitué** la Chambre de première instance III qui sera composée des juges Elizabeth Odio Benito, Adrian Fulford et Joyce Aluoch. L'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* a été renvoyée devant la nouvelle Chambre de première instance.

L'ensemble du dossier de la procédure devant la Chambre préliminaire II, y compris la décision de confirmation des charges, a été transféré à la Chambre de première instance III.

Rappel des faits

Jean-Pierre Bemba a été arrêté par les autorités belges, le 24 mai 2008, suite à un mandat d'arrêt délivré par la Chambre préliminaire, et a été transféré à la Cour, le 3 juillet 2008. Il est accusé, en tant que chef militaire, de deux crimes contre l'humanité (viol et meurtre) et de trois crimes de guerre (viol, meurtre et pillage) commis dans le contexte d'un conflit armé qui aurait eu lieu en République Centrafricaine du 26 octobre 2002 au 15 mars 2003.

Dans le cadre de ce conflit, les forces du MLC, dirigées par Jean-Pierre Bemba, auraient lancé contre la population civile, notamment à Bangui, Boy-Rabé, Point Kilomètre 12 (« PK 12 »), Point Kilomètre 22 (« PK 22 ») et Mongoumba, une attaque généralisée et systématique qui aurait pris pour cible un nombre important de victimes civiles.

Décisions adoptées entre le 14 et le 18 septembre 2009

Decision on the Requests for Withdrawal of Counsel

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 17 septembre 2009

Decision on the « Requête aux fins de divulgation des éléments pertinents relatifs à l'admissibilité »

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 18 septembre 2009

Decision on Re-classification and Unsealing of Certain Documents and Decisions

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 18 septembre 2009

Decision on the Defence's Application to Suspend the Proceedings

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 18 septembre 2009



Jean-Pierre Bemba Gombo aux audiences ©ICC-CPI

Decision on the Prosecutor's Application for Leave to Appeal the "Decision Pursuant to Article 61(7)(a) and (b) of the Rome Statute on the Charges of the Prosecutor Against Jean-Pierre Bemba Gombo"

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 18 septembre 2009

Decision constituting Trial Chamber III and referring to it the case of *The Prosecutor v. Jean-Pierre Bemba Gombo*

Rendue par la Présidence, le 18 septembre 2009

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour ; tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en liberté.

Décisions adoptées entre le 14 et le 18 septembre 2009

Affaire Lubanga Dyilo

Decision on the Manner of Questioning Witnesses by the Legal Representatives of Victims

Rendue par la Chambre de première instance I, le 16 septembre 2009

Affaire Katanga and Ngudjolo Chui

Décision relative à la situation du témoin 267

Rendue par la Chambre de première instance II, le 14 septembre 2009

Decision on the interpretation of the court proceedings

Rendue par la Chambre de première instance II, le 15 septembre 2009

Scheduling Order for the Judgment on the Appeal of Mr. Germain Katanga against the Oral Decision of Trial Chamber II of 12 June 2009 on the Admissibility of the Case

Rendue par la Chambre d'appel, le 18 septembre 2009

Situation en Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de trois affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* (« Ahmad Harun ») et *Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* (« Ali Kushayb »), *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* et *Le Procureur c. Bahr Idriss Abu Garda*. Trois mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Le suspect n'est pas détenu par la CPI. L'audience de confirmation des charges doit s'ouvrir le 19 octobre 2009.

Décisions adoptées entre le 14 et le 18 septembre 2009

Affaire Al Bashir

Decision on the Application of 20 July 2009 for Participation under Rule 103 of the Rules of Procedure and Evidence and on the Application of 24 August 2009 for Leave to Reply

Rendue par la Chambre d'appel, le 18 septembre 2009

Affaire Abu Garda

Decision Ordering the Parties to Submit their Observations on the 52 Applications for Victims' Participation in the Proceedings

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 16 septembre 2009

Decision Convening two Hearings on 23 September 2009

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 18 septembre 2009

Situation en Ouganda

Dans la situation au Ouganda, la Chambre préliminaire II est actuellement saisie de l'affaire *Le Procureur c. Joseph Kony, Vincent Otti, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen*. Cinq mandats d'arrêt ont été délivrés dans le cadre de cette affaire à l'encontre des cinq principaux dirigeants de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). À la suite de la confirmation du décès de Raska Lukwiya, les procédures engagées à son encontre ont été abandonnées, tandis que les quatre autres suspects demeurent en liberté.

Décisions adoptées entre le 14 et le 18 septembre 2009

Affaire Kony et al

Judgment on the appeal of the Defence against the "Decision on the admissibility of the case under article 19 (1) of the Statute" of 10 March 2009

Rendue par la Chambre d'appel, le 16 septembre 2009

La CPI accueille le Chili en tant que nouvel État partie

Une cérémonie a eu lieu aujourd'hui au siège de la Cour pénale internationale pour marquer l'accession de la République du Chili en tant que nouvel État partie au Statut de Rome. Le Statut est entré en vigueur pour ce pays le 1^{er} septembre 2009, ce qui porte à 109 le nombre total d'États parties.

Dans un geste symbolique, le Président de la Cour, le juge Sang-Hyun Song, a félicité l'Ambassadeur du Chili, S.E. M. Juan Antonio Martabit, et lui a remis un exemplaire spécial du Statut de Rome. Le Président Song a souhaité la bienvenue au nouvel État partie : « Alors même que le Chili se penche sur son passé, en ratifiant le Statut de Rome, il a clairement affiché son engagement en faveur d'une vision particulière d'un avenir commun pour l'humanité. C'est un avenir placé sous le signe de la responsabilité - un avenir où justice sera faite pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide », a déclaré le Président Song.



Le Président Sang-Hyun Song, en présence de l'Ambassadeur Lomónaco, remet à l'Ambassadeur Martabit un exemplaire spécial du Statut de Rome ©ICC-CPI

Remerciant le Président pour son présent, M. l'Ambassadeur Martabit a déclaré : « Je tiens à souligner que, même si cet accomplissement est le fruit des efforts de nombreux secteurs de notre société, nous le devons avant tout à l'intérêt personnel manifesté par notre Présidente, Mme Michelle Bachelet, qui avait fait de la ratification du Statut de Rome l'un des principaux objectifs de son gouvernement. »

La cérémonie s'est déroulée en présence du vice-président de l'Assemblée des États parties et de l'Ambassadeur du Mexique, S.E. M. Jorge Lomónaco. Le vice-président de la CPI, Mme la juge Fatoumata Dembele Diarra, le Procureur, M. Luis Moreno Ocampo, le Greffier, Mme Silvana Arbia, et les juges de la Cour ont également assisté à la cérémonie.

M. l'Ambassadeur Lomónaco a également rendu hommage à la République du Chili, soulignant que cette ratification représentait un accomplissement considérable au regard de l'histoire des pays d'Amérique latine au XX^e siècle. Je souhaite, a-t-il déclaré, « exprimer l'espoir sincère que d'autres pays qui doivent encore ratifier le Statut de Rome s'inspirent de l'exemple qu'a donné le Chili et surmontent eux aussi les obstacles juridiques, techniques et politiques pour venir nous rejoindre dans le combat commun que nous menons pour mettre fin à l'impunité »

C'est la première fois que la CPI organise une telle cérémonie. D'autres cérémonies se tiendront à l'avenir, lors de l'adhésion de nouveaux États.

Liens utiles :

[Discours du Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song](#)
[Discours du S.E. M. Jorge Lomónaco \(Mexique\) Vice-président de l'Assemblée des États parties](#)
[Speech of the Ambassador of Chile, H.E. Mr Juan Antonio Martabit](#)
[Images vidéo de la cérémonie | Photographies de la cérémonie](#)

ICC Prosecutor: Kenya can be an example to the world

(La version française sera mise en ligne sur le site Web de la Cour en temps utile)



©ICC-CPI

On 17 and 18 September 2009, the Prosecutor of the International Criminal Court (ICC) Luis Moreno-Ocampo met with representatives of Kenyan civil society organizations (ICPC, KHRC, ICJ-K, ICTJ-K as well as KNCHR) who traveled to The Hague to explain their position on the post-election violence that hit the country in early 2008.

The Prosecutor emphasized that Kenya would prove an example of how to work together with the international community and the Court to end impunity and prevent future crimes. "Kenya will show how to manage past violence and how to create a peaceful process for the upcoming elections in 2012. Kenya will be an example to the world." In the coming days, the Prosecutor will further be in contact with representatives of the Kenyan Government to discuss next steps. "We all agree that impunity is not an option," he stressed, "and that to prevent new violence in 2012 it is

necessary to prosecute those responsible for the crimes committed during the post election violence.”

On 3 July, a high level delegation from Kenya met with the Prosecutor in The Hague to discuss the Kenya situation. The Parties reiterated on that day that primary responsibility for conducting investigations and prosecutions into crimes that may fall within the jurisdiction of the ICC lay with the Kenyan authorities. Should efforts to conduct national proceedings fail, the Government of Kenya committed to referring the situation to the Court in accordance with Article 14 of the Rome Statute.

The International Criminal Court is an independent, permanent court that investigates and prosecutes persons accused of the most serious crimes of international concern, namely genocide, crimes against humanity and war crimes.

Journée portes ouvertes, un succès : près de 500 visiteurs à la CPI

Près de cinq cents personnes ont visité la Cour pénale internationale (CPI) le dimanche 20 septembre, jour où elle a ouvert ses portes dans le cadre des célébrations organisées cette année pour marquer la Journée internationale de la paix. Au cours de cette journée, les visiteurs ont assisté à des séances d'information en différentes langues sur les principes qui régissent la Cour et sur ses travaux, suivies de séances de questions-réponses. Les participants ont également pu avoir des échanges avec des représentants de la Cour lors de visites guidées qui leur ont permis de voir la salle d'audience I depuis la galerie publique et le centre de presse de la Cour.

Cette journée portes ouvertes que l'on peut qualifier de réussie faisait partie du programme d'activités mis en place par la municipalité de La Haye pour célébrer la Journée internationale de la paix, dont le but est d'attirer l'attention du grand public sur les efforts déployés par ceux qui s'emploient activement à mettre un terme aux conflits et à promouvoir la paix dans le monde.

Le public qui a visité la CPI était composé d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges et de toutes nationalités, notamment des Néerlandais et des membres de la communauté internationale de La Haye venus d'Europe, d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord et du Sud et des Caraïbes.

Mme Silvana Arbia, Greffier de la CPI, a expliqué que la Cour avait souscrit à l'initiative de la municipalité de La Haye parce qu'il était très important pour elle que le public comprenne mieux son mandat et son travail. « Faire participer les Néerlandais et les différentes communautés est une façon de sensibiliser davantage à l'état de droit et de faire en sorte que celui-ci soit mieux respecté. L'excellent résultat de cette manifestation montre combien il est important de rapprocher la Cour des gens ».

D'autres organisations internationales ont participé aux activités de cette journée, au nombre desquelles la Palais de la paix, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Office européen des brevets (OEB), qui ont également ouvert leurs portes. Plus de quinze organisations internationales et non gouvernementales dont le siège est à La Haye, comme Europol, Eurojust, la Hague Academic Coalition (HAC), l'Agence NC3A de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le Tribunal spécial pour le Liban et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, ont elles aussi informé le public au cours d'une « bourse aux informations » organisée au Théâtre Spui. En outre, dix organisations non gouvernementales sises à La Haye ont présenté leur travail aux visiteurs.

La Journée internationale de la paix a été créée par une résolution des Nations Unies de 1981. Au cours de cette journée annuelle, individus, communautés, nations et gouvernements du monde entier mettent en avant les efforts de ceux qui s'emploient activement à mettre un terme aux conflits et à promouvoir la paix.

Interagir avec les communautés

Les habitants de Mahagi, Aru et Mongbwalu en Ituri sont informés sur l'évolution des différentes affaires devant la CPI

L'équipe de la sensibilisation de la CPI basée à Bunia (en République démocratique de Congo) a effectué du 13 au 26 août une mission de sensibilisation en Ituri, dans les territoires de Mahagi, et Aru situés respectivement à 180 et 340 km de Bunia – la capitale de l'Ituri et dans la cité de Mongbwalu (à 80 km de Bunia).

Cette mission s'inscrit dans le cadre des mécanismes mis en place par la Section de l'information du public de la Cour pénale internationale, en vue de permettre aux populations de l'intérieur du District de l'Ituri d'être informées de façon régulière des actualités de cette dernière.



Le public visitant la CPI découvre la salle d'audience I depuis la galerie publique ©ICC-CPI

En effet, en plus du partenariat conduit avec les radios locales, l'unité de sensibilisation effectue régulièrement des tournées dans les différents territoires de l'Ituri pour expliquer aux populations affectées par les atrocités, comment la Cour fonctionne et comment évoluent les différentes affaires devant la CPI.



Session d'information des députés provinciaux tenue à Kisangani le 28 août 2009 ©ICC-CPI

de preuve du Bureau du Procureur (qui a duré environ six mois, c'est-à-dire du 26 janvier au 14 juillet 2009) et la présentation des moyens de la défense qui devrait débuter au mois d'octobre prochain.

Une autre actualité a également attiré l'attention des populations : l'ouverture du procès à l'encontre de Germain Katanga & Mathieu Ngudjolo Chui, prévue pour le 24 novembre prochain. En outre, au cours de ces rencontres, les délégués de la CPI ont pu expliquer aux participants la portée de l'exception d'irrecevabilité soulevée par la défense de Germain Katanga.

Enfin, la décision accordant la liberté provisoire à Jean-Pierre Bemba a aussi figuré dans l'agenda. Bien que concernant la situation en République centrafricaine, l'affaire *le Procureur c. Jean-Pierre Bemba* intéresse également beaucoup les ituriens. Bien entendu parce que ce dernier est congolais mais aussi parce que cette décision est la première de la CPI, et a soulevé de nombreuses questions.

Somme toute, tous les participants se sont montrés impatients de connaître l'issue du procès Lubanga en cours et ont émis le vœu de voir l'unité de sensibilisation aller vers eux le plus régulièrement possible.

L'Equipe de Sensibilisation à Kinshasa lance un programme de formation pour les journalistes

Les 16 et 17 septembre, avec l'ONG Journalistes pour les Droits de l'Homme, PIDS a tenue la première session de son nouveau programme visant à former des journalistes locaux sur les questions de droits de l'Homme et sur la CPI. Cette formation était divisée en 3 volets théoriques : 1) Approche générale des droits de l'Homme, 2) une présentation de la Cour pénale internationale, et 3) les techniques de journalisme, y compris un exercice pratique. Une séance de suivi se tiendra le 25 septembre, suivie par des sessions de formation mensuelles.

L'Equipe de Sensibilisation à Bunia effectue une campagne d'information sur la question de la mise en liberté provisoire de Jean-Pierre Bemba

Au cours de la semaine du 14 septembre, l'équipe en charge de la sensibilisation en Ituri a tenu des journées d'information au profit des habitants des 12 quartiers de Bunia pour leur expliquer les dernières décisions rendues dans l'affaire Bemba. Ils ont ainsi pu clarifier que la décision de mise en liberté provisoire accordée à M. Bemba n'a pu encore être mise en oeuvre, pour des raisons de procédures. Le fait que le Procureur avait demandé à la Chambre d'appel d'accorder un effet suspensif à l'appel qu'il avait interjeté contre la décision accordant une liberté provisoire à M. Bemba, et que la Chambre d'appel ait fait droit à cette demande du Procureur, a suscité beaucoup d'interrogations au sein de la population. C'est pourquoi, pour couper cours aux spéculations et rumeurs selon lesquelles il y aurait des personnes extérieures à la CPI qui ne voudraient pas voir M. Bemba bénéficier d'une liberté provisoire, l'Unité de la sensibilisation a organisé cette campagne d'information.

Liens utiles :

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#).

Des résumés audio-visuels sont disponibles sur [notre chaîne Youtube](#).